

AIDE À L'IMPLANTATION EN AGRICULTURE

AIDE À L'INSTALLATION OU À LA REPRISE
D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Lamballe
Terre & Mer
soutient
les projets
agricoles

Bénéficiez d'une aide forfaitaire de Lamballe Terre & Mer pour votre projet de création ou de reprise d'une exploitation agricole sur le territoire de la communauté d'agglomération :

3 000€*

Cette subvention est attribuée sous certaines conditions :

- › être agriculteur **à titre principal**,
- › avoir suivi le **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** de la Chambre d'agriculture (Les attestations de présence aux modules de formation sont obligatoires).
- › Le transfert d'exploitation entre époux ne peut pas être aidé.
- › L'aide concerne les exploitations, créées ou reprises, **de moins de 6 mois**.
- › Le projet doit être **en cohérence avec la politique environnemental** en vigueur sur le site de l'exploitation (bassin versant) pour les 38 communes de l'Agglomération

Contactez Lamballe
Terre & Mer

**aide versée selon la règle de minimis
décidée par l'Union Européenne.*

infoEconomie

Espace Lamballe Terre & Mer | Service économie, innovation, emploi
41, rue Saint-Martin | BP90456 | 22404 Lamballe-Armor cedex
tél 02 96 50 00 30 | economie@lamballe-terre-mer.bzh

lamballe-terre-mer.bzh



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération